



05038935



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/03/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination
(en entier) **Forum européen des Télécommunications**

Forme juridique **AISBL**

Siège **61, Rue de Bruxelles, 5000 Namur, Belgique**

N° d'entreprise **433 456871**

Objet de l'acte : **Mise en liquidation et clôture**

Procès verbal de l'assemblée générale du 1er janvier 2005

Présents : Jean-Pierre Chamoux, Christian Roelandts et Yves Poulet

Conformément aux statuts et aux dispositions légales, les membres de l'assemblée générale, tous présents, votent à l'unanimité la mise en liquidation volontaire de l'aisbl « Forum européen des Télécommunications, association internationale »

Madame Laurence Lecocq est nommée liquidateur de l'AISBL et les comptes de liquidation seront visibles pendant 6 ans au Centre de Recherche Informatique et Droit, Faculté de Droit, rempart de la Vierge 5 à 5000 Namur

Le procès verbal de cette assemblée générale est approuvé séance tenante,

Fait à Namur, le 1er janvier 2005

Procès verbal de l'assemblée générale du 20 janvier 2005

Présents : Jean-Pierre Chamoux, Christian Roelandts et Yves Poulet.

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 1er janvier 2005, Laurence Lecocq a liquidé le patrimoine de l'aisbl en liquidation « Forum européen des Télécommunications, association internationale »

Le patrimoine a été affecté à l'ASBL Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, pour partie, et à l'Université Paris V, pour le reste. Ces deux institutions poursuivent un objectif similaire à celui de l'aisbl en liquidation et ceci, à des fins désintéressées

Les membres de l'assemblée générale, tous présents, votent à l'unanimité l'approbation des comptes de liquidation, la décharge de Laurence Lecocq pour son mandat de liquidateur et le prononcé de la clôture de la liquidation. L'aisbl en liquidation « Forum européen des Télécommunications, association internationale » est dissolue et les comptes de liquidation seront visibles pendant 6 ans au Centre de Recherche Informatique et Droit, Faculté de Droit, rempart de la Vierge 5 à 5000 Namur.

Le procès verbal de cette assemblée générale est approuvé séance tenante,

Fait à Namur, le 20 janvier 2005

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature